

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 26 septembre 2022**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-deux, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la Direction des affaires Culturelles à Orléans, sur convocation de Madame Julie GAYET, présidente, en date du huit septembre deux mille vingt-deux.

**PRESENTS :**

**Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :**

Madame Delphine BENASSY ; Madame Cécile CAILLOU-ROBERT ; Madame Estelle COCHARD, suppléante de Mme Delphine BENASSY et ne prenant pas part au vote ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Ambre LOUISIN ; Madame Elisabeth MEYBLUM ; Madame Sonia PAREUX ;

**L'Etat :**

Monsieur Benoît LECERF ; Madame Laëtizia DE MONICOT, représentant Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Madame Michèle PREVOST ;

**Les personnalités qualifiées :**

Madame Véronique CHAMPIGNY ; Madame Audrey GAILLARD ; Madame Aurélie JOUBERT ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Madame Cécile LESTRADE ;

**Les représentants du personnel :**

Madame Julie GERMAIN, suppléante de Madame Delphine ROBIN-TYREC et ne prenant pas part au vote ; Madame Delphine ROBIN-TYREC ;

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Brigitte DUPUIS ; Monsieur Nicolas GEORGES ; Monsieur Jean-Patrick GILLE ; Madame Karine GLOANEC-MAURIN ; Monsieur Joël HAFKIN ; Madame Marie LAJUS ; Madame Melissa MARTIN.

**ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE :**

Monsieur Jean-Louis DESNOUES, Vice-Président du CESER ; Madame Sandrine ESNAULT, responsable des affaires générales de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, Cheffe de service Création, Territoires et Publics au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Sami TLILI, Chargé de mission Industries culturelles à la Région Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 16

- Votants : 23 (dont sept pouvoirs)

Accusé de réception en préfecture  
037-200001279-20220926-132022-DE  
Date de télétransmission : 12/10/2022  
Date de réception préfecture : 12/10/2022

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 MAI 2022

Délibération n°13-2022

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;  
**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;  
**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;  
**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;  
**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;  
**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

### Après en avoir délibéré,

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

### Le conseil d'administration,

### Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 09 mai 2022.

Votants : 23

Pour : 23

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique



Julie GAYET

Annexe 1 : Procès-verbal du conseil d'administration du 09 mai 2022